

Régularisation fiscale: le fédéral avance sans les Régions

■ La 4^e campagne de régularisation fiscale devra éviter les impôts régionaux.

Le gouvernement fédéral a finalement décidé d'avancer, sans l'accord des Régions, dans son projet de régularisation fiscale permanente. Le Conseil des ministres a approuvé la deuxième version de l'avant-projet de loi porté par le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA).

Pour rappel, la précédente version avait sérieusement été égratignée par le Conseil d'Etat. L'instance juridique estime qu'une régularisation fiscale ne peut se faire sans l'accord des régions. En effet, l'argent à régulariser peut avoir échappé à des impôts régionaux, comme les droits de succession. Il arrive également que le contribuable ne puisse prouver l'origine du capital, ce qui ne permet pas d'exclure qu'il concerne des impôts régionaux.

Faute d'accord avec la Région wallonne, Johan Van Overtveldt a donc dé-

cidé d'avancer seul. Il faut dire que 250 millions d'euros ont été inscrits au budget fédéral et que ce dernier affiche déjà un trou estimé à minimum 2,2 milliards d'euros par le comité de monitoring. Par ailleurs, toute possibilité de régulariser ses avoirs est gelée depuis la mi-janvier.

Pour répondre aux remarques du Conseil d'Etat, les revenus soumis à une imposition régionale ont été exclus de la future procédure de régularisation fiscale. Il ne sera donc pas possible pour un contribuable de régulariser un héritage qui dort sur un compte en Suisse.

Certains s'interrogent sur le rende-

ment de 250 millions d'euros inscrit au budget suite à la suppression des impôts régionaux. *"Une partie considérable des capitaux à régulariser concerne des successions non déclarées, explique Denis-Emanuel Philippe, avocat et professeur à l'UIg. L'impossibilité de régulariser ces avoirs pose un réel problème, alors que les échanges automatiques d'informations se profilent à l'horizon."*

"Il faut s'attendre à ce que la nouvelle campagne démarre sur un mode mineur, appuie François Parisi, juriste-fiscaliste.

La fraude aux droits de succession est largement présente dans les statistiques."

La Région wallonne pas au courant

Du côté du ministre wallon du Budget, on est incapable de dire si la dernière version du projet de loi répond aux exigences annoncées précédemment. *"Nous avons été informés par la presse, indique-t-on au cabinet de Christophe Lacroix (PS). Nous allons voir si le texte respecte nos trois exigences. Nous refusons que la régularisation vise des impôts régionaux et des revenus d'origine indéterminée. Et si des revenus post-6^e réforme de l'Etat sont régularisés, il faudra verser les additionnels régionaux."*

Du côté de l'opposition, Georges Gilkinet (Ecolo) doute que le nouveau projet réponde aux exigences du Conseil d'Etat. *"Le gouvernement fédéral risque, une nouvelle fois, de manquer ses objectifs en matière de nouvelles recettes, déplore-t-il. Avec toutes les conséquences qu'on peut craindre pour les citoyens au vu des propositions qui circulent au sein de la majorité. Je pense bien entendu aux économies en sécurité sociale pour équilibrer le budget."*

Laurent Lambrecht

Il ne sera pas possible pour un contribuable de régulariser un héritage non déclaré qui dort sur un compte en Suisse.